Pêches et Océans Canada | Fisheries and Oceans Canada
Sciences des écosystèmes et des océans | Ecosystems and Oceans Science

Région du Golfe

Secrétariat canadien de consultation scientifique
Réponse des Sciences 2016/053

MISE À JOUR DES INDICATEURS DE LA PÊCHE DU CRABE COMMUN (*CANCER IRRORATUS*) DANS LE SUD DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

Contexte

L'évaluation la plus récente de la pêche du crabe commun dans le sud du golfe du Saint-Laurent (sgSL) a eu lieu en 2013, avec des données jusqu'à 2011 (MPO 2013; Rondeau et al. 2014). La prochaine évaluation complète de la pêche est prévue pour 2018. Une mise à jour des indicateurs de l'état de la pêche a été demandée par la Gestion des pêches et de l'aquaculture (GPA) du MPO de la région du Golfe. La présente réponse des Sciences découle du processus de réponse des Sciences du14 novembre 2016 sur la Mise à jour jusqu'en 2016 des indicateurs des stocks de homard américain *(Homarus americanus)* et de crabe commun (*Cancer irroratus*) dans le sud du golfe du Saint-Laurent.

Renseignements de base

Dans le sgSL (figure 1), le crabe commun fait l'objet de trois pêches distinctes : la pêche accidentelle, la pêche d'appâts, et la pêche dirigée. La pêche accidentelle et la pêche d'appâts se pratiquent pendant la pêche du homard par des titulaires de permis de pêche du homard. La pêche dirigée a lieu à une période différente de l'année et est pratiquée par les titulaires de permis de pêche du crabe commun.

La gestion de la pêche dirigée du crabe commun est axée sur la régulation de l'effort (nombre de permis, allocations de casiers individuelles, restrictions concernant les engins, et saisons de pêche limitées), l'attribution d'allocations de capture individuelles (uniquement depuis 2015 dans la zone de pêche du homard (ZPH) 24), et par une taille minimale légale. Les allocations individuelles ne sont pas fondées sur l'état des stocks ni sur des estimations de la biomasse. Les femelles ne peuvent pas être débarquées, et tous les débarquements de crabe commun issus de la pêche dirigée sont contrôlés dans le cadre d'un programme de vérification à quai (PVQ). Pour la pêche dirigée, les pêcheurs sont tenus de consigner leurs captures quotidiennes, leur effort et les lieux où ils ont pêché dans un journal de bord.

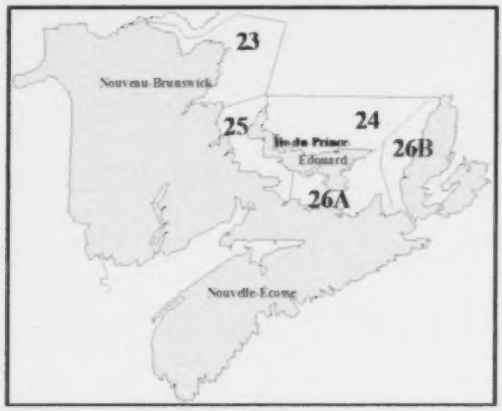

Figure 1. Zones de pêche du homard utilisées pour la gestion de la pêche dirigée du crabe commun dans le sud du golfe du Saint-Laurent.

Analyse et réponse

Cette mise à jour est surtout fondée sur des indicateurs dépendants de la pêche dont les débarquements, les prises par unité d'effort, et le pourcentage de titulaires de permis ayant atteint leur allocation individuelle, grâce à des données tirées des journaux de bord, des données du PVQ, et des types de permis. Depuis la dernière évaluation, aucun relevé au chalut ni au casier n'a été effectué pour recueillir des données indépendantes des pêches. Le seul indicateur indépendant des pêches est le suivi des bio-collecteurs mené par l'industrie dans la région de l'Île-du-Prince-Édouard, à partir de laquelle on a pu calculer un indice d'établissement du crabe commun pour les années 2008 à 2016. Bien que les bio-collecteurs aient initialement été conçus pour surveiller la déposition larvaire du homard, ils ont également été efficaces dans la collecte de données sur l'établissement du crabe commun et ont fourni les seules données sur les premiers stades benthiques de cette espèce. Les données sur les prises accessoires de crabe commun pendant la pêche au homard ont été tirées des bordereaux d'achats à partir de statistiques du MPO.

Indicateurs dépendants de la pêche

Total des débarquements de la pêche

Avant l'année 2000, les débarquements de crabe commun n'étaient pas classés par type de pêche, dirigée ou prises accessoires. Depuis 2007, les débarquements de la pêche dirigée affichent une tendance à la baisse. Selon les données préliminaires de 2015, 3 072 tonnes de crabe commun ont été débarquées pendant la pêche dirigée, ce qui représente une diminution de 27 % par rapport à 2011 (4 195 tonnes). Les débarquements de crabe commun comme prises accessoires pendant la pêche au homard ont également diminué de façon constante depuis 2004 et se situaient à 76 tonnes en 2015 (figure 2).

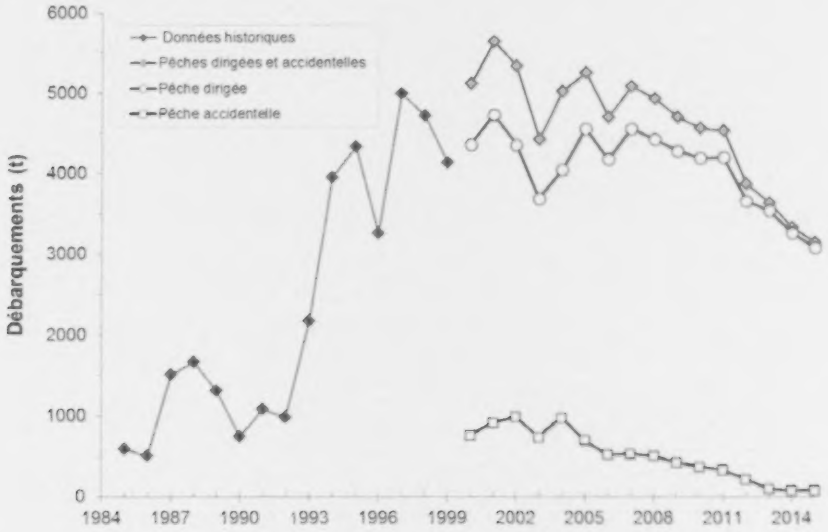

Figure 2. Débarquements déclarés (t) de crabe commun dans les pêches dirigées, dans les pêches accidentelles, et pour l'ensemble des pêches dans le sud du golfe du Saint-Laurent de 1985 à 2015. Avant l'année 2000, les débarquements n'étaient pas enregistrés par type de pêche. Les données de 2015 sont préliminaires.

Débarquements de la pêche dirigée

Bien que les débarquements de la pêche dirigée aient été relativement stables de 2004 à 2011, on note un déclin depuis 2012 avec des débarquements de près de 3 000 t en 2015 (tableau 1). Les débarquements totaux déclarés ainsi que par ZPH de 2012 à 2015 étaient les plus faibles de la période étudiée. La majorité des débarquements proviennent toujours des ZPH 26A et 25, mais on a observé une diminution de 15 % et 36 % des débarquements respectivement de 2011 à 2015 dans ces deux ZPH. Dans la ZPH 23, les débarquements préliminaires de 636 t en 2015 sont 17 % plus faibles que ceux de 2011. Un total de 49 tonnes de crabe commun ont été débarquées en 2015 par les six titulaires de permis actifs dans la ZPH 24, ce qui représente une diminution de 74 % par rapport à 2011. La pêche dans la ZPH 24 a changé en 2015. Les 15 permis temporaires ont été remplacés par 10 permis de pêche commerciale et une allocation individuelle de 20 000 kg a été mise en œuvre. En 2012, les débarquements se situaient autour de 1 t dans la ZPH 26B, et aucun débarquement n'a été enregistré de cette zone depuis (tableau 1).

Tableau 1. Débarquements déclarés de crabe commun (en tonnes) de la pêche dirigée par zone de pêche du homard et dans l'ensemble, de 2000 à 2015. Les données de 2015 sont préliminaires.

Année	ZPH 23	ZPH 24	ZPH 25	ZPH 26A	ZPH 26B	Total
2000	995	237	1 186	1 917	24	4 360
2001	1 128	211	1 300	2 063	25	4 727
2002	1 007	177	1 378	1 769	18	4 349
2003	665	136	1 284	1 592	8	3 685
2004	956	183	1 290	1 591	21	4 041
2005	1 028	159	1 469	1 867	29	4 552
2006	982	212	1 361	1 574	43	4 172

Année	ZPH 23	ZPH 24	ZPH 25	ZPH 26A	ZPH 26B	Total
2007	957	221	1 551	1 796	24	4 550
2008	846	181	1 687	1 685	18	4 417
2009	1 051	162	1 568	1 477	17	4 274
2010	817	167	1 578	1 624	1	4 187
2011	764	187	1 510	1 731	4	4 195
2012	534	139	1 474	1 504	1	3 653
2013	542	155	1 416	1 422	0	3 536
2014	448	88	1 171	1 552	0	3 259
2015	636	49	1,281	1,106	0	3,072

En tenant compte de tous les permis émis avec leurs allocations respectives, il y a un potentiel d'augmentation de la récolte de crabe commun pour l'ensemble du sgSL lors de la pêche dirigée. Les débarquements préliminaires de 2015 de 3 072 t représentaient seulement 49 % (tableau 2) de l'allocation totale (6 277 t).

Tableau 2. Pourcentages de l'allocation totale débarquée dans la pêche dirigée du crabe commun par zone de pêche du homard, de 2006 à 2015. Les données de 2015 sont préliminaires. « nd » signifie non-disponible.

Année	ZPH 23	ZPH 24	ZPH 25	ZPH 26A	ZPH 26B	Total
2006	51%	nd	69%	69%	13%	61%
2007	50%	nd	80%	79%	7%	67%
2008	44%	nd	85%	74%	6%	65%
2009	55%	nd	79%	65%	6%	63%
2010	42%	nd	79%	72%	1%	65%
2011	40%	nd	76%	76%	1%	65%
2012	28%	nd	74%	66%	1%	57%
2013	29%	nd	73%	61%	0%	55%
2014	24%	nd	59%	63%	0%	49%
2015	35%	25%	67%	51%	0%	49%
2006	51%	nd	69%	69%	13%	61%
2007	50%	nd	80%	79%	7%	67%
2008	44%	nd	85%	74%	6%	65%
2009	55%	nd	79%	65%	6%	63%
2010	42%	nd	79%	72%	1%	65%
2011	40%	nd	76%	76%	1%	65%
2012	28%	nd	74%	66%	1%	57%
2013	29%	nd	73%	61%	0%	55%
2014	24%	nd	59%	63%	0%	49%
2015	35%	25%	67%	51%	0%	49%

Effort de pêche dirigée

Comme pour les débarquements, le nombre de voyages de pêche a accusé une baisse au cours des six dernières années, atteignant un creux historique de 2 608 voyages en 2014. Le nombre total de 2 670 voyages consignés en 2015 représentent une baisse de 15 % par rapport aux 3 154 voyages effectués en 2011 (tableau 3). Comme il a été mentionné précédemment, aucune activité de pêche n'a été enregistrée dans la ZPH 26B depuis 2013, tandis que seulement trois sorties ont été effectuées en 2012 (tableau 3). La diminution du nombre de voyages de pêche se situait entre 12 % et 17 % dans les ZPH 23, 25 et 26A, tandis qu'elle était plus prononcée dans la ZPH 24, avec une baisse de 52 % entre 2011 et 2015. Les tendances à la baisse des débarquements et du nombre de voyages sont très semblables.

Tableau 3. Nombre de voyages de pêche consignés dans la pêche dirigée du crabe commun par zone de pêche du homard et pour l'ensemble, de 2000 à 2015. Les données de 2015 sont préliminaires.

Année	ZPH 23	ZPH 24	ZPH 25	ZPH 26A	ZPH 26B	Total
2000	1 497	400	1 100	1 795	68	4 860
2001	1 556	335	1 355	2 159	82	5 487
2002	1 397	257	1 173	1 633	47	4 507
2003	637	178	1 102	1 341	19	3 277
2004	1 018	139	1 176	1 612	38	3 983
2005	1 063	166	1 138	1 276	49	3 692
2006	1 015	220	1 305	1 482	83	4 105
2007	993	211	1 277	1 349	66	3 896
2008	927	137	1 266	1 294	29	3 653
2009	924	167	1 256	1 422	30	3 799
2010	747	140	1 145	1 255	2	3 289
2011	662	161	1 093	1 231	7	3 154
2012	564	157	1 057	1 190	3	2 971
2013	511	195	1 042	1 155	0	2 903
2014	454	129	954	1 071	0	2 608
2015	551	78	967	1 074	0	2 670

D'après les données des journaux de bord, la répartition de l'effort de pêche ne semble pas avoir changé au cours des dernières années, mais on ne peut réaliser qu'une analyse limitée. En 2015, sur un total de 2 670 voyages de pêche consignés, seulement 888 disposaient de données utilisables sur leur position. Plusieurs entrées des journaux de bord n'indiquaient aucune position, tandis que d'autres avaient un format inapproprié.

Taux de capture de la pêche dirigée

Différentes tendances ont été observées dans les ZPH selon les données préliminaires sur les taux de capture. Dans la ZPH 23, le taux de capture annuel moyen de 12,3 kg par casier en 2015 (tableau 4) est l'un des plus élevés de la série chronologique, mais il y a encore beaucoup de variations au cours des dernières années, sans aucune tendance évidente. De même, le taux de capture de 14,5 kg par casier en 2015 est la valeur la plus élevée observée dans la ZPH 25 depuis 2000. Les taux de capture ont diminué de façon constante depuis 2010 dans la ZPH 24, pour atteindre leur valeur la plus faible en 2015 avec 5,3 kg par casier (tableau 4). Dans la ZPH 26A, les taux de capture ont fluctué sans aucune tendance claire dans l'ensemble de la série chronologique. Cependant, les valeurs annuelles moyennes en 2014 et 2015 sont parmi les plus élevées et les plus faibles, respectivement (tableau 4). La tendance du taux de capture dans la ZPH 26B ne peut pas être mise à jour, puisqu'il n'y a aucune activité de pêche enregistrée depuis 2013.

Tableau 4. Taux de capture annuel (kg par casier; moyenne et étendu de l'intervalle de confiance de 95 %) de crabe commun dans la pêche dirigée par zone de pêche du homard de 2000 à 2015. Les données de 2015 sont préliminaires. « nd » signifie non-disponible.

Année	ZPH 23	ZPH 24	ZPH 25	ZPH 26A	ZPH 26B
2000	7,5 (0,3)	6,1 (0,5)	11,2 (0,4)	13,2 (0,3)	4,4 (0,6)
2001	7,8 (0,3)	5,8 (0,5)	10,6 (0,7)	11,6 (0,3)	4,3 (0,8)
2002	8,0 (0,3)	6,7 (0,5)	12,2 (0,4)	13,7 (1,4)	5,5 (1,0)
2003	12,5 (0,5)	7,8 (0,6)	12,7 (0,4)	14,1 (0,4)	5,4 (1,2)
2004	10,8 (0,3)	10,2 (0,7)	12,1 (0,4)	11,6 (0,2)	9,5 (1,1)
2005	10,6 (0,3)	10,1 (0,8)	14,1 (0,6)	17,3 (0,6)	9,8 (1,2)
2006	9,9 (0,3)	10,6 (0,7)	11,3 (0,3)	12,2 (0,3)	6,1 (0,6)

Année	ZPH 23	ZPH 24	ZPH 25	ZPH 26A	ZPH 26B
2007	10,3 (0,4)	8,3 (0,6)	12,6 (0,3)	15,0 (0,4)	4,6 (0,6)
2008	10,8 (0,7)	9,5 (0,6)	13,9 (0,4)	15,4 (0,6)	7,3 (1,1)
2009	12,5 (0,4)	7,8 (0,5)	12,5 (0,3)	11,9 (0,2)	6,5 (0,7)
2010	11,9 (0,4)	9,8 (0,9)	14,3 (0,5)	15,1 (0,4)	8,4 (0,7)
2011	12,1 (0,5)	9,2 (0,5)	14,2 (0,4)	16,3 (0,4)	10,6 (4,0)
2012	9,8 (0,4)	7,2 (0,5)	13,9 (0,4)	14,4 (0,3)	5,9 (1,8)
2013	11,1 (0,5)	6,8 (0,4)	14,0 (0,4)	14,0 (0,4)	nd
2014	11,1 (0,5)	6,6 (0,6)	13,6 (0,4)	17,5 (0,5)	nd
2015	12,3 (0,5)	5,3 (0,5)	14,5 (0,4)	11,9 (0,4)	nd

Atteinte de l'allocation individuelle dans la pêche dirigée

Conformément à la dernière évaluation, aucune tendance n'a été observée en ce qui concerne les pourcentages de titulaires de permis actifs ayant atteint 90 % ou plus de leur allocation individuelle. Malgré une diminution du nombre de titulaires de permis actifs dans la ZPH 26A (de 84 en 2011 à 72 en 2015), seulement 31 % ont débarqué toute leur allocation en 2015 (tableau 5). Cette faible valeur pourrait être attribuée aux données préliminaires et incomplètes. Le nombre de titulaires de permis actifs a également diminué dans la ZPH 25 depuis la dernière évaluation (de 68 à 56), mais le pourcentage de titulaires de permis actifs ayant atteint leur allocation est demeuré relativement stable, soit 59 % en 2015 (tableau 5). Les valeurs ont fluctué dans la ZPH 23, mais ont atteint un maximum en 2015 avec 37 % des titulaires de permis actifs ayant atteint leur allocation. Le nombre de titulaires de permis actifs a diminué, passant de 42 en 2011 à 27 en 2015 dans cette ZPH et pourrait expliquer l'augmentation des prises chez ceux qui pêchent encore. Une allocation individuelle de 20 000 kg a été instaurée en 2015 pour la ZPH 24 et était fondée sur la moyenne des débarquements au cours des années précédentes. Six titulaires de permis étaient actifs en 2015, mais un seul a atteint la totalité de son allocation. Beaucoup d'efforts latents subsistent dans cette pêche.

Tableau 5. Pourcentages de titulaires de permis actifs par zone de pêche du homard qui ont déclaré des débarquements d'au moins 90 % de leur allocation individuelle de 2006 à 2015. Les données de 2015 sont préliminaires. Allocation individuelle mise en œuvre en 2015 pour la zone 24; aucune activité de pêche n'a été enregistrée dans la zone 26B depuis 2013. « nd » signifie non-disponible.

Année	ZPH 23	ZPH 24	ZPH 25	ZPH 26A	ZPH 26B
2006	30 %	nd	40 %	59 %	0 %
2007	23 %	nd	64 %	73 %	0 %
2008	21 %	nd	64 %	69 %	0 %
2009	33 %	nd	51 %	40 %	0 %
2010	26 %	nd	58 %	60 %	0 %
2011	19 %	nd	53 %	70 %	0 %
2012	12 %	nd	50 %	48 %	0 %
2013	35 %	nd	55 %	50 %	nd
2014	22 %	nd	42 %	69 %	nd.
2015	37 %	17 %	59 %	31 %	nd

Pêche accidentelle

Les débarquements de la pêche accidentelle (les prises vendues et non utilisées à des fins personnelles) de crabe commun durant la pêche du homard ont beaucoup diminué dans l'ensemble des ZPH depuis la dernière évaluation (tableau 6). Au total, 76 tonnes de crabe commun ont été vendues en 2015 par rapport à 328 tonnes en 2011, soit quatre fois moins. En 2014 et 2015, il n'y a pas eu de transactions de vente de crabe commun pendant la pêche du homard dans les ZPH 23 et 26B, et seulement deux transactions dans la ZPH 24 en 2015. La

proportion des débarquements de prises accessoires par rapport à ceux de la pêche dirigée a également diminué de 8 % en 2011 à 2 % en 2015 (tableau 6). Étant donné que tous les titulaires de permis de pêche au homard (2 931 en 2015) peuvent débarquer du crabe commun comme prises accessoires, seuls 4 % l'ont fait en 2015 par rapport à 13 % en 2011. Il n'y a aucune estimation de la quantité de crabes communs capturés en vue de servir d'appât lors de la pêche au homard.

Tableau 6. Débarquement (t) de prises accidentelles de crabe commun par zone de pêche du homard et dans l'ensemble durant la pêche au homard. Les données de 2014 et 2015 sont préliminaires.

Année	ZPH 23	ZPH 24	ZPH 25	ZPH 26A	ZPH 26B	Prises accidentelles totales	% de la pêche dirigée	Pêche dirigée totale
2000	284	18	230	223	0	755	17 %	4 360
2001	244	22	278	370	0	914	19 %	4 727
2002	352	17	272	344	0	985	23 %	4 349
2003	227	16	191	302	0	736	20 %	3 685
2004	261	20	203	492	0	976	24 %	4 041
2005	194	37	172	293	0	696	15 %	4 552
2006	170	21	101	227	0	519	12 %	4 172
2007	121	30	141	239	0	531	12 %	4 550
2008	85	11	143	266	0	505	11 %	4 417
2009	68	39	84	227	0	419	10 %	4 274
2010	71	14	68	216	0	369	9 %	4 187
2011	27	12	43	246	0	328	8 %	4 196
2012	0	5	12	200	0	217	6 %	3 653
2013	2	2	20	72	0	96	3 %	3 536
2014	0	1	17	56	0	74	2 %	3 259
2015	0	0	12	64	0	76	2 %	3 072

Indice d'établissement du crabe commun

L'abondance des crabes communs de moins de 16 mm de largeur de carapace, estimée d'après les bio-collecteurs depuis 2009, révèle des tendances et des niveaux d'abondance différents entre les sites et les zones de pêche. Depuis 2012, l'abondance du crabe commun est très faible (< 0,5 crabe par m^2), voire nulle (Egmont Bay), dans les bio-collecteurs de la partie centrale du détroit de Northumberland faisant partie des ZPH 25 et 26A (figure 3). Une tendance à la baisse et de très faibles valeurs ont été observées pour les ZPH 25 et 26A à l'extérieur du détroit, avec une baisse de 69 % et 98 % à Skinner's Pond et à Murray Harbour, respectivement, et une quantité presque nulle à Fortune. Comme l'ont montré les évaluations précédentes, les valeurs d'abondance les plus élevées ont été observées dans la ZPH 24, avec une moyenne de crabe d'environ 70,0 par m^2. L'abondance du crabe commun a également fluctué de façon importante d'une année à l'autre à Alberton et à Covehead (figure 3). Les concentrations d'établissement de crabe commun n'ont aucun lien avec les zones de concentration de la pêche. Les valeurs d'abondance les plus élevées ont été observées dans la ZPH 24, qui connaît le deuxième niveau le plus faible d'activité de pêche du crabe commun. À l'inverse, l'abondance d'établissement la plus faible, voire nulle, a été observée dans les zones de concentration élevée de la pêche dans le centre du détroit de Northumberland.

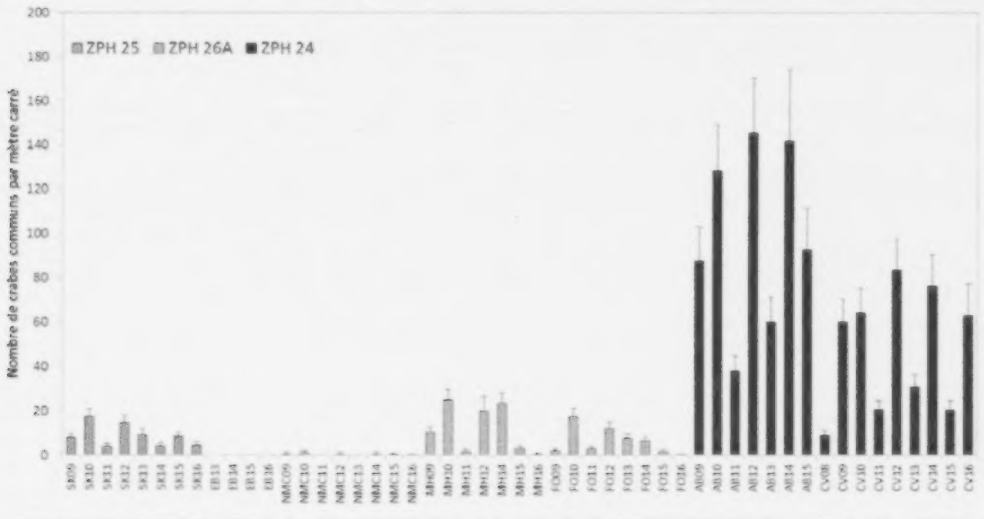

Figure 3. Nombre moyen de crabes communs par mètre carré (moyenne et intervalle à 95 % de l'erreur type), dont la carapace est inférieure à 16 mm de largeur, d'après les données recueillies par les bio-collecteurs dans la région de l'Île-du-Prince-Édouard depuis 2008. Les abréviations de lieux et années suivantes sont utilisées : AB = Alberton (aucune donnée en 2016), CV = Covehead, EB = Egmont Bay, FO = Fortune, MH = Murray Harbour, NMC = Nine Mile, SK = Skinner's Pond; suivi par l'année (09 = 2009 jusqu'à 16 = 2016).

Conclusions

Les débarquements de la pêche dirigée ont diminué de 2011 à 2015, conformément à la diminution du nombre de voyages de pêche. Les taux de capture ont varié selon la ZPH au cours des dernières années, avec des valeurs élevées en 2015 pour les ZPH 23 et 25, mais dans la fourchette inférieure pour les ZPH 24 et 26A. Des tendances opposées ont été observées dans l'indice d'établissement du crabe commun, avec une très faible abondance dans les zones de pêche intensive (ZPH 25 et 26A), et les chiffres les plus élevés dans la ZPH 24 où les activités de pêche dirigée sont marginales et les taux de captures à leur niveau le plus faible.

Des modifications aux dispositifs d'évasion des casiers à homard réduisent probablement la quantité de crabes communs conservés, et pourraient expliquer la baisse des débarquements de la pêche accidentelle. L'effet de cette mesure pourrait varier d'une zone à l'autre et n'a pas été quantifié.

Il y a toujours la possibilité d'une intensification importante de l'effort de pêche du crabe commun dans la pêche dirigée, les pêches accessoires et les pêches d'appât. Compte tenu des données limitées et du manque de contrôle sur la quantité de crabe commun pouvant être pêchée, il n'est pas possible d'évaluer l'effet sur les stocks de l'augmentation de la pression de la pêche.

L'évaluation de la pêche du crabe commun repose sur un nombre très limité d'indicateurs qui sont tous issus de la pêche. Les données sur la pêche sont obtenues par l'intermédiaire de plusieurs processus distincts, ce qui augmente les risques d'erreurs dans les données et retarde leur disponibilité. Il est primordial que les données provenant des journaux de bord

obligatoires soient complètes et exactes. Seules les données préliminaires pour 2015 étaient disponibles pour la présente mise à jour.

La plupart des indicateurs utilisés dans la présente évaluation proviennent des données des journaux de bord obligatoires ainsi que de statistiques officielles sur les captures provenant des transactions de vente. Les variations observées dans ces indicateurs peuvent ne pas refléter les changements dans l'abondance du crabe commun, car les tendances au niveau des prises et de l'effort peuvent avoir été influencées par des décisions de gestion et les demandes du marché. Il n'y a aucune estimation de la biomasse totale ou du taux d'exploitation du crabe commun dans le sgSL. Les débarquements sont peu susceptibles de permettre d'évaluer la biomasse en raison des allocations individuelles. Les relevés au chalut de fond ne fournissent pas d'indices utilisables pour le crabe commun. Des indicateurs indépendants de la pêche sont nécessaires pour évaluer correctement l'état des stocks de crabe commun.

Collaborateurs

Nom	Affiliation
Amélie Rondeau	Direction des sciences du MPO, région du Golfe
Michel Comeau	Direction des sciences du MPO, région du Golfe
Mark Hanson	Direction des sciences du MPO, région du Golfe
Venitia Joseph	Direction des sciences du MPO, région du Golfe
Angeline Leblanc	Direction des sciences du MPO, région du Golfe
Josiane Massiera	Gestion des écosystèmes et des pêches du MPO, région du Golfe
Jenni McDermid	Direction des sciences du MPO, région du Golfe
Monique Niles	Direction des sciences du MPO, région du Golfe
Marc Ouellette	Direction des sciences du MPO, région du Golfe
Luc Savoie	Direction des sciences du MPO, région du Golfe

Approuvé par

Doug Bliss,
Directeur régional des Sciences, région du Golfe
Le 1 décembre 2016

Sources de renseignements

Le présent rapport de réponse des Sciences découle du processus de réponse des Sciences du 14 novembre 2016, de la mise à jour jusqu'en 2016 des indicateurs des stocks de homard américain *(Homarus americanus)* et de crabe commun (*Cancer irroratus*) dans le sud du golfe du Saint-Laurent. Aucune autre publication de ce processus est prévue.

MPO. 2013. Évaluation de la pêche du crabe commun (*Cancer irroratus*) dans le sud du golfe du Saint-Laurent de 2006 à 2011. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Réponse des Sciences, 2013/030.

Rondeau, A., Hanson, J.M., and Comeau, M. 2014. Rock crab, *Cancer irroratus*, fishery and stock status in the southern Gulf of St. Lawrence: LFA 23, 24, 25, 26A and 26B. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Res. Doc. 2014/032. vi + 52 p.

Le présent rapport est disponible auprès du :

Centre des avis scientifiques (CAS)
Région du Golfe
Pêches et Océans Canada
C. P. 5030
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 9B6

Téléphone : 506-851-6253
Courriel : csas-sccs@dfo-mpo.gc.ca
Adresse Internet : www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/

ISSN 1919-3815
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2017

La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2017. Mise à jour des indicateurs de la pêche du crabe commun (*Cancer irroratus*) dans le sud du golfe du Saint-Laurent. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Rép. des Sci. 2016/053.

Also available in English:

DFO. 2017. Update of the fishery indicators for rock crab (Cancer irroratus) in the southern Gulf of St. Lawrence. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Sci. Resp. 2016/053.